

SAS AER REFRACTORIES
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 294 000 euros
Siège social : 9 rue des Artisans - ZA Legrand VI
31140 PECHBONNIEU
503664807 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
7 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 7 Mai,
A 11 heures 00,

L'actionnaire unique de la société AER REFRACTORIES, société par actions simplifiée au capital de 294 000 €, divisé en 2940 actions de 100 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

Est présent :

- Mr Franck RENDA, propriétaire de 2940 actions

L'actionnaire unique présent ou représenté possédant ainsi 2940 actions, soit la totalité des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck RENDA, Président. L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Régularisation du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Changement de commissaires aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président fait état de la mise successive au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée, après avoir constaté un oubli dans les assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2013 et 2019, s'agissant du renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, décide de régulariser le renouvellement des mandats de :

- Monsieur Philippe HIRIART-DURRUTY, domicilié 10 rue du 14 juillet 31100 Toulouse, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Jean TOUBOUL, domicilié 31 avenue Champollion 31100 Toulouse, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

A compter rétroactivement de l'exercice 2020

L'acceptation de ces fonctions résultant de l'exercice effectif du contrôle des comptes de la société AER REFRACTORIES.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée, après avoir pris acte du départ à la retraite et par conséquent de la cessation d'activité au 31 juillet 2023 de Monsieur Philippe HIRIART-DURRUTY, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean TOUBOUL, Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer pour une période de six exercices à compter rétroactivement du 31 juillet 2023 :

- Madame Chrystèle THIZY REGNAULD, domiciliée 10 rue du 14 juillet 31100 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Madame Gaëlle TARANTINI (GTO CONSULTANT), domiciliée 13 rue de la Durance 31170 TOURNEFEUILLE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Chacun des commissaires aux comptes ainsi nommés a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président
Franck RENDA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several vertical strokes and a final horizontal line.